

**DEMANDE AUTORISATION
DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE**

→ FOURNIR LA PHOTOCOPIE DU DERNIER RECEPISSE DE DECLARATION DE L'ASSOCIATION DELIVRE PAR LA PREFECTURE

NOM DE L'ASSOCIATION :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

☎ DE L'ASSOCIATION :

@ DE L'ASSOCIATION :

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE :

QUALITE :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE PERSONNELLE :

☎ :

MANIFESTATION CONCERNEE :

LIEU D'ETABLISSEMENT DU DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE :

DATE :

HEURE : DE à

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique
Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique

ARRETE :

M. ou Mme, est autorisé (e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons
de^{ème} catégorie
à

Du..... Au

deH.....àH.....

A PUISEAUX, le

Le maire de Puiseaux (Loiret)